
Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020

Conférence des Présidents

Secrétariat Exécutif Permanent

Contact : 75 42 42 44 - 72 21 58 21



N° **0025** /COD-2020/CP/SEP.20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 octobre 2020, sur invitation de l'Autorité Nationale des Élections (ANE) adressée aux différentes composantes du Cadre de Concertation (CC) pour visiter le Centre de Traitement des Données (CTD), la Coalition de l'Opposition Démocratique 2020 (COD-2020) s'est fait représenter par deux de ses membres :

- Mahamat KAMOUN, *Président du Parti BèAfrica Tié Kwé (BTK) ;*
- Sosthène GUÉTEL DILAMKORO, *Président du Parti Panafricain pour les Libertés et le Développement (PPLD).*

Du compte rendu fait par les représentants de la COD-2020, il ressort que ladite visite avait finalement pour but d'associer l'opposition à la forfaiture en cours d'organisation par l'ANE en vue de faire croire à l'opinion nationale et internationale que l'opposition démocratique serait associée au processus qui a été menée jusqu'à ce jour de manière unilatérale par l'ANE et le Gouvernement.

À cet effet, la COD-2020 fait la mise au point suivante :

I/ DU BILAN DES OPÉRATIONS D'ENRÔLEMENT FAIT PAR LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE L'A.N.E.

Cette présentation avait pour but de fournir les données récentes des opérations d'enrôlement des électeurs. Selon le Rapporteur Général de l'A.N.E. :

- 1.824.185 électeurs seraient inscrits sur le fichier électoral dont 847.576 femmes représentant 46,46% et 976.609 hommes, soit 53,54% ;
- Le nombre de dossiers de présumés doublons identifiés et entièrement traités serait de 17.367 inscrits ;
- La liste électorale provisoire de la RCA (toutes préfectures) serait imprimée ;
- Le nombre de centres d'inscriptions encore ouverts en RCA pour raison d'insécurité sont au nombre de 168 et répartis dans les localités suivantes :

NGAOUNDAYE, BOCARANGA, KOUI, NIEM-YÉLÉWA et BESSON. Ces Centres poursuivent à ce jour les opérations d'enrôlement ;

- La liste électorale des 26 centres d'inscriptions de la diaspora serait disponible.

DES CONTRADICTIONS DE L'A.N.E. SUR LES OPÉRATIONS D'ENRÔLEMENT À LA SUITE DES QUESTIONNEMENTS DE LA COD-2020.

- À propos des inscriptions, en sus des 168 centres d'inscriptions encore fonctionnels, l'A.N.E. a reconnu que par suite du vol d'une tablette à BIMBO et de deux autres contenant les données de la localité de NDJOUKOU, portées disparues à la suite d'un accident de circulation, une reprise des opérations d'enrôlement serait en cours dans ces localités. Il faut relever que les opérations d'enrôlement doivent précéder l'établissement des listes électorales provisoires. Ces deux opérations distinctes ne peuvent être menées concomitamment ;
- Après la démonstration faite du traitement des doublons par le technicien, nous avons estimé la durée de traitement d'un dossier à 5 minutes. À la question posée, l'A.N.E. a ramené ce délai de traitement à 3 minutes. En considérant le dernier délai et dans l'hypothèse que le CTD travaille 24 heures sur 24, il faudra 37 jours pour traiter les 17.367 dossiers de doublons. À quelle date ce travail a-t-il démarré ?
- Comment l'A.N.E. peut-elle en même temps affirmer que la liste électorale provisoire de la RCA dans toutes les préfectures serait imprimée et admettre que dans trois Préfectures soit plus de 168 centres d'inscriptions, les opérations d'enrôlement se poursuivent ?
- Le Décret N° 20.183 du 20 mai 2020 fixant la liste des pays retenus pour la participation des Centrafricains de l'Étranger à l'Élection du Président de la République avait retenu treize pays et quatorze centres d'inscription. D'où vient-il que l'A.N.E. nous révèle l'existence de 26 centres d'inscriptions de la diaspora ?

II/ DES AFFICHAGES DES LISTES ÉLECTORALES SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE

Dans son exposé, le Rapporteur Général de l'A.N.E. nous a fourni les informations suivantes concernant l'affichage des listes électorales :

- Les listes électorales de quatre Préfectures (Haut-Mbomou, Vakaga, Basse-Kotto et Mbomou) seraient déjà acheminées par les soins de la MINUSCA dans les chefs-lieux de Préfectures ;
- L'affichage à Bangui se fera après celui des Préfectures ;
- L'affichage se fera sur toute l'étendue du territoire à partir du mercredi 14 octobre 2020.

DES CONTRADICTIONS, CONFUSIONS ET ZONES D'OMBRE ENTRETE- NUES PAR L'A.N.E.

- Nous tenons à rappeler qu'au sujet de l'affichage des listes électorales, reporté finalement au 14 octobre 2020, la Présidente de l'A.N.E. a signé en date du 07 octobre 2020 deux communiqués aux contenus contradictoires sur le même sujet : le premier annonçant l'affichage pour le 09 octobre 2020 et le second pour le mardi 10 octobre 2020 (alors que le mardi correspond au 13 octobre).
- Alors que les envois des listes électorales dans quatre Préfectures sont confirmés, aucune précision n'a été donnée sur la manière dont elles seront acheminées vers les Sous-préfectures, les Communes et les Villages pour leur affichage le 14 octobre 2020 ;
- Le plan opérationnel pour l'acheminement des listes électorales vers les 12 autres Préfectures ne nous a pas été présenté, car l'A.N.E. est totalement dépendante de la MINUSCA sur le plan logistique.

III/ DES AUTRES POINTS DE PREOCCUPATION

- La COD-2020 a demandé à l'A.N.E. la mise à disposition des bordereaux de décharges des tablettes utilisées sur le terrain en vue de se faire une opinion personnelle ; l'A.N.E. a marqué son accord.
- La COD-2020 a émis l'hypothèse d'une demande d'audit du fichier électoral. Les autorités de l'A.N.E. ont répondu qu'elles ne s'opposeraient pas à une telle démarche.

Fort de tous les points de faiblesse relevés lors de cette visite, la COD-2020 réitère son appréciation sur l'incapacité de l'A.N.E. qui visiblement n'a pas les moyens de sa politique pour mener à terme le restant des opérations et conduire le peuple centrafricain à des élections apaisées, calmes et transparentes le 27 décembre 2020.

La COD-2020 prend à témoin la communauté nationale et internationale sur les dérives suicidaires de l'A.N.E. qui, dans son entêtement et sous la pression du Gouvernement, tient coûte que coûte à organiser des élections bâclées le 27 décembre 2020 avec toutes les conséquences que personne ne saurait prévoir.

La COD-2020 en appelle pendant qu'il est encore temps au Président TOUADÉRA afin qu'il fasse usage de ses prérogatives constitutionnelles de garant de la paix et de la sécurité du peuple centrafricain pour réunir en urgence les forces vives de la Nation en vue d'élaborer des solutions consensuelles, avant qu'il ne soit trop tard.

Fait à Bangui, le 13 octobre 2020

**POUR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
Le Président en Exercice**



François BOZIZÉ YANGOUVONDA
Président Fondateur du KNK